



**BISSONNETTE FORTIN GIROUX**  
Cabinet d'avocats

**PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE  
ORIGINAL PAR LA POSTE**

Saint-Jérôme, le 17 mars 2016

**Me Véronique Dubois**  
**Secrétaire**  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
800, Place Victoria, 2<sup>ième</sup> étage  
Bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-3924-2015 Phase 4**  
**Demande amendée relative à la fermeture réglementaire des livres pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, à la fixation du taux de rendement sur l'avoir des actionnaires pour les années témoins 2016 et 2017, à l'approbation du plan d'approvisionnement et à la modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1er janvier 2016**  
**Notre dossier : 3070-0365**

---

Chère consœur,

La présente fait suite à la lettre transmise par la Régie à tous les participants en date du 7 mars 2016 sollicitant leurs intentions aux fins de l'audience cédulée pour la période du 29 mars au 4 avril 2016 relativement au dossier mentionné en rubrique.

Les intentions de l'ACIG aux fins de cette audience peuvent se résumer comme suit :

**1. Preuve de l'ACIG :**

Le seul témoin de l'ACIG sera notre analyste, Madame Esther Falardeau. Nous estimons que le temps requis pour l'adoption et la présentation de sa preuve, laquelle inclura une brève présentation PowerPoint (PPT), sera d'environ trente (30) minutes.



## 2. Contre-interrogatoire des témoins de Gazifère ou des autres intervenants :

Au moment d'écrire ces lignes, les seuls panels de Gazifère que nous prévoyons contre-interroger sont les suivants :

- a) Le 4<sup>e</sup> panel portant sur l'allocation des coûts entre les activités réglementées et non réglementées pour lequel nous prévoyons une durée d'environ vingt (20) minutes.
- b) Le 7<sup>e</sup> panel portant sur l'allocation des coûts entre les tarifs et le fonds de roulement pour lequel nous prévoyons une durée d'environ trente (30) minutes.

Nous tenons cependant à réserver notre droit de contre-interroger les autres panels de Gazifère, auquel cas les contre-interrogatoires de ceux-ci ne devraient guère dépasser dix (10) minutes chacun. Il en va de même pour les panels des autres intervenants.

## 3. L'argumentation finale :

Nous appuyons la suggestion de la procureure de Gazifère à l'effet que les plaidoiries aient lieu **lundi le 4 avril** même dans l'éventualité où la preuve devait se terminer avant cette date. Notre préférence est de présenter une argumentation orale appuyée de notes de plaidoirie, au besoin.

Nous estimons à environ soixante (60) minutes le temps requis pour la présentation de notre argumentation finale.

N'hésitez pas de communiquer avec le soussigné pour toute question ou commentaire relativement à ce qui précède.

Meilleures salutations.

**BISSONNETTE FORTIN GIROUX**  
**CABINET D'AVOCATS**



**GUY SARAULT**  
GS/jk

c.c. : - Miller Thomson – a/s Me Louise Tremblay  
- Gazifère Inc. – a/s Monsieur Jean-Benoit Trahan  
- ACIG – a/s Dr. Shahrzad Rahbar, Eveline Sallin  
- Madame Lucie Gervais, Madame Esther Falardeau

